

Le Conseil Communautaire de Billom Communauté s'est réuni le 25 septembre 2023 à salle des fêtes de Glaine-Montaigut sous la présidence de Gérard GUILLAUME, président. Les délibérations suivantes ont été approuvées :

N°61	Economie	Compte rendu annuel à la collectivité 2022 – ZAC des Littes	Approuvé à l'unanimité
------	----------	---	------------------------

Intervention d'Assemblia, concessionnaire, pour présenter le Compte Rendu Annuel à la Collectivité relatif à la ZAC des Littes et arrêter les comptes au 31 décembre 2022. C'est l'occasion également de présenter les aspects administratifs, techniques et de faire un point sur l'état de commercialisation de ce parc d'activités. Le prix des terrains s'échelonne de 10 €/m² (secteur de remblais), à 34 €/m² (terrains agricoles) en passant par 19 €/m² sur les emprises archéologiques. En 2022, le comité de pilotage a une nouvelle fois reconduit l'option pour le dernier terrain de 3 804 m², situé au nord, sur lequel l'entreprise Daniel Moquet souhaite s'agrandir. Enfin, l'architecte conseil a établi des fiches de conformité pour chaque entreprise et chacune a pu être informée du décalage entre le permis de construire et la construction réalisée. Dans l'ensemble les décalages portent essentiellement sur des aménagements extérieurs et les traitements paysagers. Des travaux de finition sont envisagés pour fin 2023/début 2024 et au 4^{ème} trimestre sera posée la nouvelle signalétique (totem d'entrée de zone et relai d'information service).

N°62	Economie	Dispositif d'aides aux entreprises	Approuvé à l'unanimité
------	----------	------------------------------------	------------------------

Le conseil communautaire valide la mise en place d'un dispositif d'aides aux entreprises selon les mêmes critères déjà établis par la Région. C'est ainsi que les petites entreprises du commerce ou de l'artisanat de proximité (notamment les métiers de bouche) avec un point de vente accessible au public pourront – après examen d'éligibilité de leur dossier – bénéficier d'aide pour s'installer et/ou se développer dans un objectif de revitalisation commerciale des centres-bourgs. L'aide régionale est fixée à 20 % d'une dépense subventionnable maximum de 50 000 € maximum à laquelle Billom Communauté rajoutera une aide de 10 % dans les mêmes conditions.

Les dépenses éligibles ne portent que sur l'investissement (rénovation de vitrine, façade... ; l'aménagement de terrasses et pergolas pour les secteurs de la restauration, des cafés et bars-tabacs ; les économies d'énergie ou encore du matériel professionnel, informatique et numérique, des véhicules utilitaires de livraison et tournées).

Pour ce faire, Billom Communauté signera une convention avec la Région. Le chargé de mission de Billom Communauté restera l'interlocuteur privilégié.

N°63	Culture	Projet Capitale européenne de la culture	Approuvé à l'unanimité
------	---------	--	------------------------

Depuis 2 ans, Billom Communauté adhère à l'association Clermont Massif central 2028 pour la candidature à Capitale Européenne de la Culture. Le coût annuel était jusqu'à présent de 1 800 euros.

Courant mai, la candidature a été retenue parmi les 3 autres finalistes que sont Bourges, Montpellier et Rouen. Dans ce contexte, des rencontres avec chaque collectivité adhérente ont été organisées par Patrick Chazotte (directeur de la candidature) et Jules Rimbaud (responsable des relations publiques et du dossier de candidature).

L'objectif est de poursuivre notre partenariat en vu de participer au projet collectif sur le long terme visant à dynamiser les politiques culturelles locales en contrepartie, notre territoire bénéficiera à titre gracieux de manifestations artistiques proposées par Clermont Massif central 2028.

La participation financière de Billom Communauté sera de 15 600 €/an soit 78 000 € sur 2024-2028.

N°64	Environnement	Convention avec Entre Dore et Allier pour le CT Litroux/Jauron	Approuvé à l'unanimité
------	---------------	--	------------------------

L'assemblée valide l'avenant à la convention signée avec la Communauté de Communes d'Entre Dore et Allier relative au remboursement du poste d'animateur et des frais de fonctionnement afférents. L'élaboration du contrat ayant nécessité 12 mois de plus au 24 initiaux, il convient de prolonger la convention jusqu'au 31/12/2022.

Le contrat territorial Litroux/Jauron est rentré dans sa phase opérationnelle avec notamment l'arrivée d'un deuxième animateur rivière et une nouvelle convention est actée avec Entre Dore et Allier – pour la période 2023-2028 - actant les engagements des deux collectivités, et notamment les modalités de remboursement des frais.

N°65	Centre aquatique	Avenants au marché global de performance	Approuvé à l'unanimité
------	------------------	--	------------------------

Étant donné la conjoncture sur les marchés de l'énergie, et les clauses financières prévues au marché de performance énergétique pour le centre aquatique, une renégociation a été engagée avec le prestataire pour réajuster ses formules de calcul du coût de l'électricité.

L'avenant n°3 acte des tarifs plus avantageux pour Billom Communauté pour l'année en cours soit à 276,42 €/HT/MWh et l'avenant n°4 pour 2024 fixe le tarif à 169,85 €/HT/MWh. Les deux tarifs s'entendent hors taxes et hors acheminement.

L'avenant n°3 tient compte également du plan de sobriété et objectifs de performances pour 2023.

N°66	Sport-santé	Demande de subvention à la DRAJES	Approuvé à l'unanimité
------	-------------	-----------------------------------	------------------------

Pour la deuxième année consécutive, Billom Communauté sollicite la somme de 15 000 € auprès de la DRAJES pour la mise en place de diverses actions coordonnées et animées par l'antenne Maison Sport Santé (MSS) de Billom Communauté. Ces dernières porteront notamment sur la poursuite d'interventions avec et auprès des collégiens du Beffroy et de St-Dier sur la lutte contre la sédentarité, une expérimentation en partenariat avec l'épicerie solidaire et la maison des solidarités, un travail auprès des nouvelles mamans en vue de proposer des activités les accueillant avec leur(s) enfant(s) ou encore le développement du sport en entreprise. Cette subvention, si elle est allouée, sera reversée au DALHIR avec lequel l'EPCI a conventionné.

N°67	PCAET	Attribution de subvention	Approuvé à l'unanimité
------	-------	---------------------------	------------------------

En mai-juin dernier, la commune de Saint-Dier-d'Auvergne, avec l'enseignante concernée, a mené une action auprès des enfants de la classe de CE2 sur le « savoir rouler à vélo ».

Une formation a été organisée avec un animateur spécialisé suivie d'une sortie vélo avec les élèves et des parents sur la voie verte Via Allier. La dépense de la commune a été de 645 € et 10 € ont été demandés aux familles.

Cette action s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du schéma cyclable et donc dans le PCAET.

L'assemblée valide ainsi d'une part une subvention de 200 € pour la commune de St-Dier (50 % du reste à charge) et d'autre part le principe de la création d'un dispositif financier à l'échelle de l'intercommunalité pour accompagner les communes à mettre en œuvre cette action.

N°68	Ressources humaines	Contrat d'apprentissage	Approuvé à l'unanimité
------	---------------------	-------------------------	------------------------

Le conseil valide le recrutement d'une apprentie en vue de préparer le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire (BPJEPS) et du Sport, spécialisation "Educateur sportif" mention Activités Aquatiques et de la Natation sur une durée de 15 mois à compter du 3 octobre. Le coût pour Billom Communauté sera d'environ 752 € mensuel auquel se rajoutera l'aide au 1^{er} équipement (environ 500 €). Le CNFPT prend en charge 100 % des frais pédagogiques.

N°69	Ressources humaines	Vacation	Approuvé à l'unanimité
------	---------------------	----------	------------------------

Les crèches disposant d'une capacité d'accueil supérieure à 20 places sont dans l'obligation de faire appel au service d'un médecin spécialiste qualifié en pédiatrie. Celui qui intervenait aux Pitchouns a cessé définitivement son activité, l'assemblée valide aussi le recrutement d'un nouveau médecin vacataire et la rémunération sur la base d'une vacation calculée en multipliant le nombre d'heures de travail réellement effectué par 40 € brut (représentant le prix d'une consultation pédiatrique nette de 32 €).

N°70	Ressources humaines	Modification de la désignation au CST	Approuvé à l'unanimité
------	---------------------	---------------------------------------	------------------------

Christiane TAILLANDIER, actuellement membre suppléante du Comité Social et Technique, devient membre titulaire à la place d'Amalia QUINTON qui devient suppléante.

N°71	Finances	Option pour la Taxe d'Enlèvement sur les Ordures ménagères	Approuvé à l'unanimité
------	----------	--	------------------------

Le Conseil communautaire valide le fait de continuer à bénéficier du régime dérogatoire relatif à la TEOM afin de continuer à la percevoir en lieu et place du Syndicat du Bois de l'Aumône.

N°72	Finances	Répartition du FPIC 2023	Approuvé à l'unanimité
------	----------	--------------------------	------------------------

L'enveloppe globale attribuée cette année, au bloc local, est de 712 108 € ce qui représente une baisse de l'enveloppe de 38 238 €. Après travail de la commission finances, il est décidé de répartir la baisse de manière équitable entre l'EPCI et les communes et ensuite de répartir entre les communes en utilisant le potentiel fiscal, comme en 2022. Les montants sont donc les suivants

- 438 362 € pour les communes,
- 273 746 € pour la CC.

Fait à Billom le 27 septembre 2023

Gérard Guillaume

Président

Billom Communauté
35 avenue de la gare
63160 BILLOM